

Prise en compte de la Loutre d'Europe dans la gestion des sites Natura 2000

Résultats de l'enquête menée
auprès des animateurs de sites
Natura 2000 en 2024



Mars 2025

Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères

SOMMAIRE

- 2 Contexte, objectifs et état des lieux
- 2 Méthode
- 3 Résultats de l'enquête
 - 5 Présence de la Loutre sur les sites Natura 2000
 - 5 Mention dans les Formulaires Standards de Données (FSD)
 - 5 Mention dans les Documents d'Objectifs (DOCOB)
 - 6 Type de prise en compte dans les DOCOB
 - 6 Actions mises en oeuvre
 - 8 Financements
 - 9 Difficultés soulevées par les animateurs
- 9 Conclusions de l'enquête
- 10 Remerciements et perspectives

Citation recommandée : Kauffmann, C. (2025). Prise en compte de la Loutre d'Europe dans la gestion des sites Natura 2000 - Résultats de l'enquête menée auprès des animateurs de sites Natura 2000 en 2024. Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, Bourges, Mars 2025, 10 p.

Relecteurs : Véronique Barthélemy (DREAL Nouvelle-Aquitaine) et Franck Simonnet (SFEPM)

Enquête réalisée dans le cadre du Plan National d'Actions (PNA) en faveur de la Loutre d'Europe 2019-2028.

Contexte, objectifs et état des lieux

Dans le cadre du [PNA en faveur de la Loutre d'Europe](#), l'action 4 vise notamment à améliorer la prise en compte de la Loutre dans les politiques publiques. L'objectif est d'informer les services de l'Etat et les collectivités territoriales des besoins de l'espèce afin d'améliorer l'intégration de sa présence dans les politiques publiques d'aménagement du territoire et de gestion des milieux aquatiques, ainsi que dans les documents d'objectifs des espaces gérés ou protégés.

La présente enquête a été menée dans le but d'évaluer la prise en compte de la Loutre dans la gestion des sites Natura 2000 (zones spéciales de conservation - ZSC) qui visent à préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.

En France métropolitaine, 1 353 Zones Spéciales de Conservation étaient recensées fin 2023 (INPN).

Méthode

A partir de la cartographie des sites Natura 2000 de l'INPN, un croisement a été réalisé entre les Sites d'Intérêt Communautaires - ZSC terrestres (Figure I) et les mailles 10x10 km de présence de la Loutre ces 10 dernières années (Figure II), sous le logiciel QGIS. Les grottes, les cavités et les gîtes à chiroptères ont été exclus du croisement. Il est également important de noter que l'altitude n'a pas été prise en compte dans le croisement réalisé, pouvant entraîner une faible surestimation des sites avec présence potentielle de la Loutre.

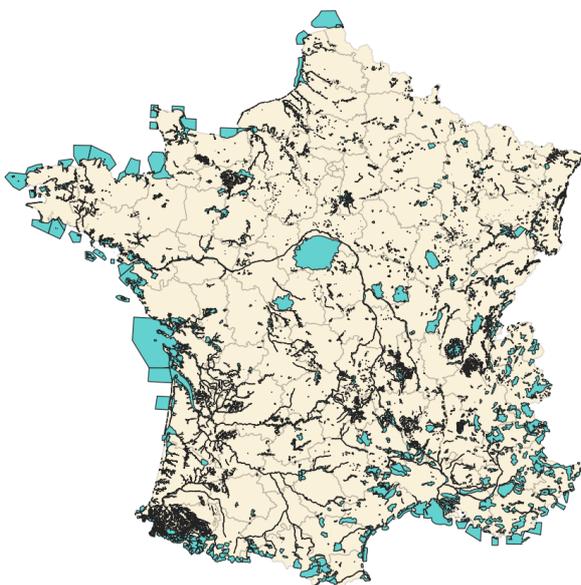


Figure I : Carte de répartition des SIC (ZSC en pleine mer exclues) du réseau Natura 2000 à partir des données de l'INPN.
© SFEPM

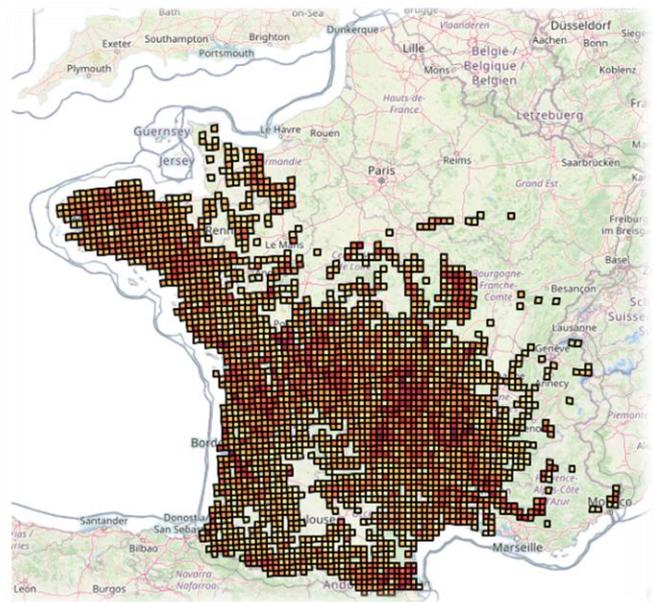


Figure II : Carte de répartition de la Loutre d'Europe sur la période 2013-2023 à l'échelle de la maille 10x10 km.
© SFEPM – Observatoire National des Mammifères

A l'issue du croisement réalisé, 754 sites ont été identifiés comme susceptibles d'être occupés par la Loutre, qu'elle soit déjà présente au sein du site ou à proximité, soit 55,7 % des ZSC recensées en France (Figure III). La Loutre n'étant pas présente dans les Hauts-de-France, en Ile-de-France et en Corse, ces régions ne sont pas concernées et n'ont pas été intégrées dans l'analyse.

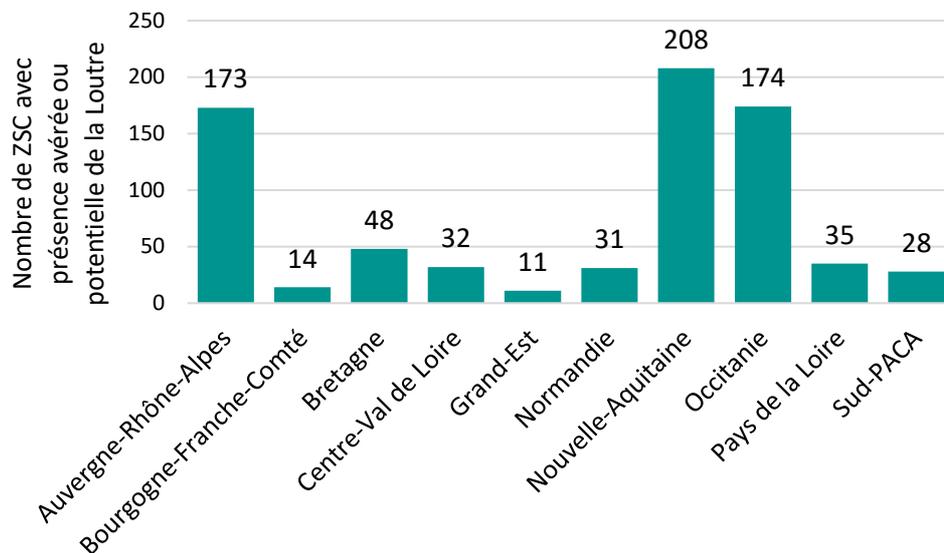


Figure III : Nombre de ZSC avec présence avérée ou potentielle de la Loutre par région en France métropolitaine

Les contacts des animateurs·trices des sites concernés par la présence (avérée ou potentielle) de la Loutre ont été sollicités auprès des DREAL, des Régions et via le site SIN2 (Système d'information du réseau Natura 2000). En janvier 2024, un questionnaire leur a été diffusé, à l'exception de cinq sites pour lesquels aucune structure animatrice n'était identifiée. Il est à noter que certains sites sont gérés par la même structure. Ainsi, 625 animateurs·trices / structures ont été sollicité(e)s pour 749 sites Natura 2000.

Résultats de l'enquête

En France métropolitaine, 343 Zones Spéciales de Conservation sont désignées pour la Loutre d'Europe et citent l'espèce dans leur Formulaire Standard de Données (Figure IV - orange) d'après l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN, 2024).

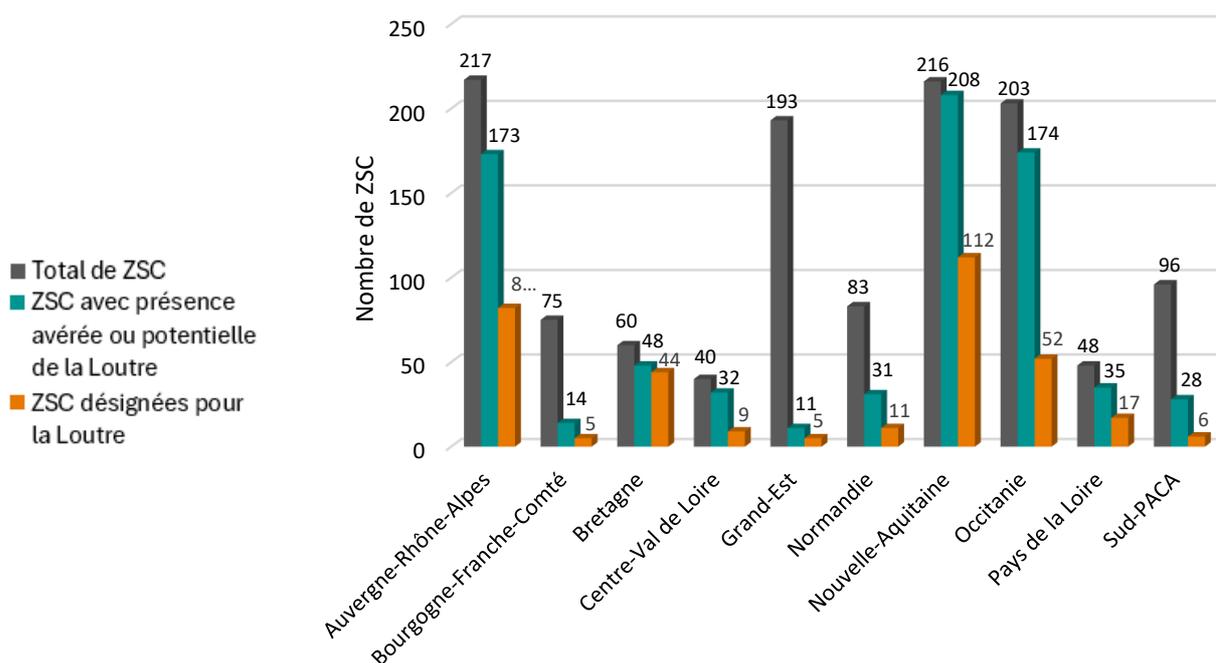


Figure IV : Nombre de ZSC total (gris), de ZSC avec présence avérée ou potentielle de la Loutre (bleu-vert) et de ZSC désignées pour la Loutre (orange) par région en France.

Région	Taux de sites avec présence avérée ou potentielle de Loutre	Taux de sites désignés pour la Loutre
Auvergne-Rhône-Alpes	79,7 %	37,8 %
Bourgogne-Franche-Comté	18,7 %	6,7 %
Bretagne	80 %	73,3 %
Centre-Val de Loire	80 %	22,5 %
Grand-Est	5,7 %	2,6 %
Normandie	37,3 %	13,3 %
Nouvelle-Aquitaine	96,3 %	51,9 %
Occitanie	85,7 %	25,6 %
Pays de la Loire	72,9 %	35,4 %
Sud-PACA	29,2 %	6,25 %

Figure V : Taux de sites (ZSC) avec présence avérée ou potentielle de la Loutre, et taux de sites désignés pour la Loutre par région

155 animateurs ont répondu au questionnaire, pour un total de **184** sites (Figure VI). Un taux de réponse a ainsi été obtenu pour environ **30 %** des sites (entre 21,4 % et 61,8 % selon les régions (Figure VII)). En raison du transfert récent de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres aux Régions, initialement portée par l'Etat, il est supposé qu'un certain nombre de contacts n'était plus à jour au moment de l'enquête (au moins 120 adresses email contactées invalides). Ceci peut en partie expliquer l'absence de retour des deux tiers des animateurs sollicités. Les résultats ci-dessous se basent donc uniquement sur les réponses obtenues.

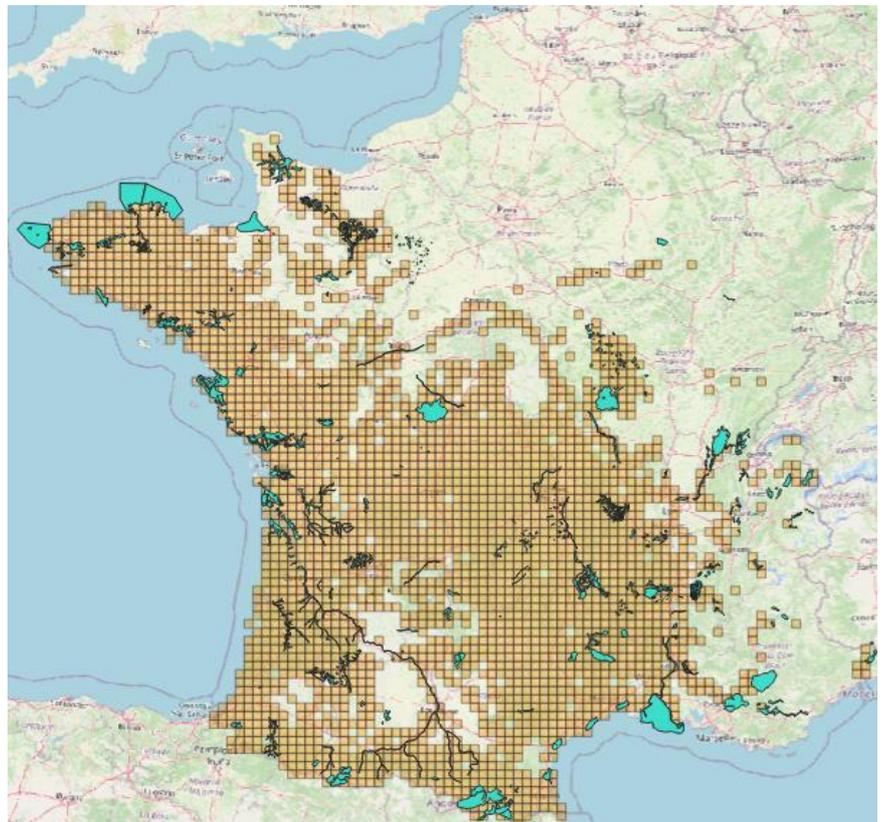


Figure VI : Carte des sites Natura 2000 avec réponse, et leur localisation par rapport aux mailles 10 x 10 km de présence de la Loutre d'Europe

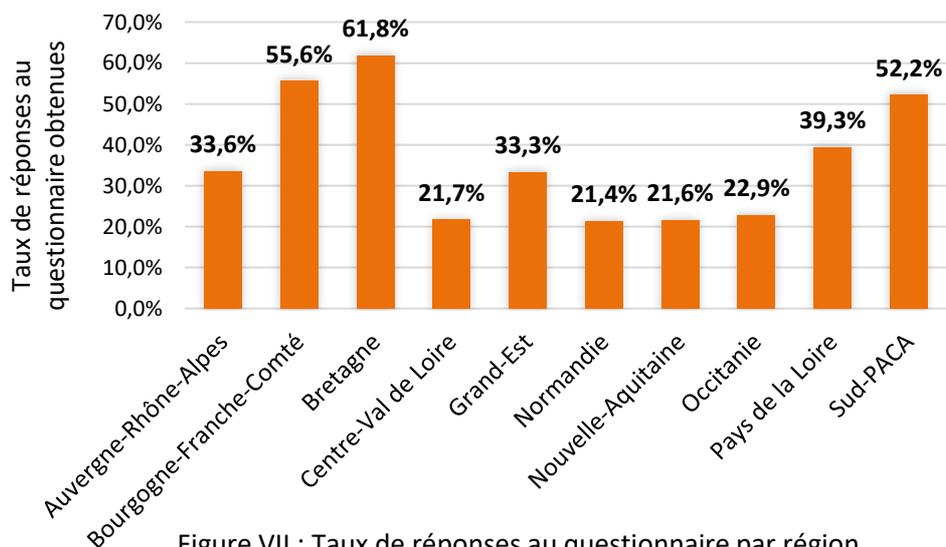


Figure VII : Taux de réponses au questionnaire par région

1) Présence de la Loutre sur les sites Natura 2000

16 % des animateurs interrogés ont indiqué ne pas avoir connaissance d'indices de présence de la Loutre sur le site, ou ont confirmé son absence (Figure VIII). Au sein de **84 %** des sites (154) avec présence de l'espèce confirmée, dans près de deux tiers des cas, soit 65 %, celle-ci est observée de manière régulière (Figure IX).

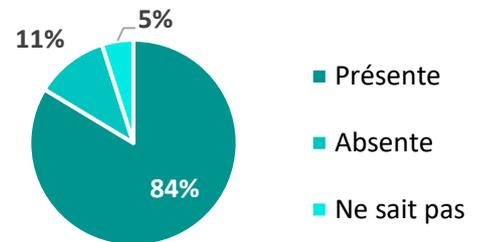


Figure VIII : Taux de présence de la Loutre au sein des sites qui ont répondu (N = 184)

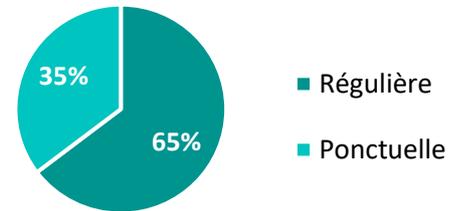


Figure IX : Type de présence de la Loutre au sein des sites (N = 154)

2) Mention dans les Formulaires Standards de Données (FSD)

Lorsque la Loutre est présente (154 sites), elle est mentionnée dans le FSD dans **63,6 %** des cas (117 sites). Cela signifie que plus d'un tiers des sites concernés par la présence de la Loutre ne la prend pas en compte.

Les raisons principales mentionnées sont sa présence trop anecdotique ou à proximité uniquement du site au moment de la rédaction du FSD. Parfois, le type d'habitat (bocage, prairie, sites avec cours d'eau rarement en eau) n'est pas favorable à la présence de l'espèce. Dans d'autres cas, le FSD n'a simplement pas été mis à jour récemment.

3) Mention dans les Documents d'Objectifs (DOCOB)

Lorsque la Loutre est citée dans le FSD du site (N = 117), dans **94 %** des cas (N = 110) elle l'est également dans le DOCOB (Figure X). L'espèce est donc prise en compte de manière quasi systématique.

Dans de rares cas, la Loutre peut être mentionnée dans le DOCOB du site sans pour autant être citée dans le FSD (2 cas dénombrés) : les actions du DOCOB concernent, dans ce type de situations, des inventaires de l'espèce (autrefois présente) ce qui explique l'absence de mention dans le FSD.

La Loutre est mentionnée dans le FSD sans l'être dans le DOCOB pour 7 sites Natura 2000 : la raison en est que sa présence n'était pas identifiée au moment de la rédaction du DOCOB, et que seul le FSD a été mis à jour par la suite.

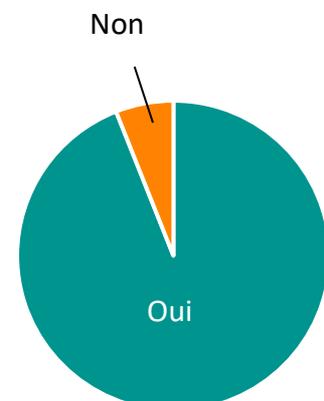
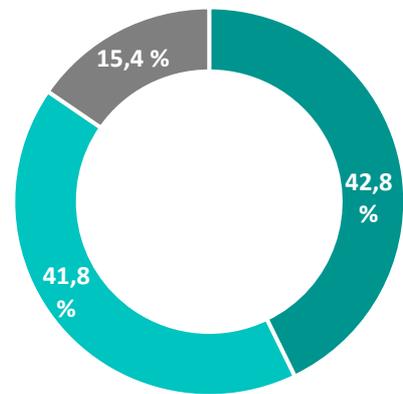


Figure X : Prise en compte ou non de la Loutre dans les DOCOB (N = 117)

4) Type de prise en compte dans les DOCOB

Lorsque la Loutre est prise en compte dans les DOCOB, elle bénéficie d'une **fiche action qui lui est dédiée** (41,8 % des cas) ou elle est **citée dans une fiche action plus générale** (42,8 % des cas). Dans 15,4 % des cas, elle est simplement **citée dans l'état des lieux** et aucune action spécifique n'est prévue.



5) Actions mises en oeuvre

Les **principales actions** mentionnées dans les DOCOB (sites avec présence de la Loutre confirmée) et qui sont mises en œuvre ou prévues au sein des sites concernent la réalisation d'inventaires et de suivis de l'espèce, la préservation ou la restauration de ses habitats, ainsi que la restauration des continuités écologiques et l'aménagement des ouvrages d'art.

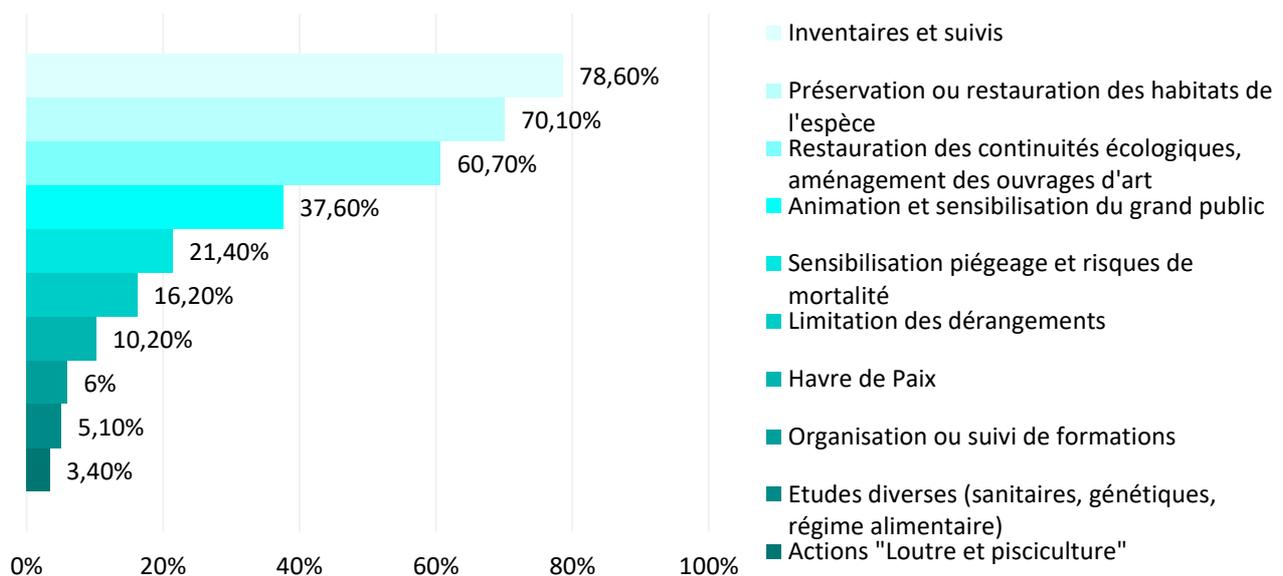


Figure XI : Proportion des sites Natura 2000 (pour lesquels une réponse au sondage a été apportée et au sein desquels la Loutre est présente) incluant les différents types d'actions en faveur de la Loutre prévus dans les DOCOB (N = 110)



Inventaires et suivis

Une grande majorité des DOCOB (près de **80 %**) prenant en compte la Loutre, pour les sites ayant répondu au sondage, prévoient des inventaires ou des suivis des indices de présence de l'espèce, de manière ponctuelle ou régulière. Il s'agit notamment de mieux connaître l'utilisation de l'espace par la Loutre ou de déterminer le niveau de présence de l'espèce (régulière, ponctuelle, retour sur le site après disparition). Les suivis sont parfois réalisés dans le cadre d'autres suivis d'espèces telles que le Desman des Pyrénées, le Castor d'Europe ou le Vison d'Europe. Sur un site, le pistage canin a également été testé. Sur un autre site, il est prévu de mobiliser les pêcheurs pour les signalements de loutres.



Préservation ou restauration des habitats de l'espèce

Une grande proportion des DOCOB (**70,1 %**) mentionne des actions de préservation ou de restauration des habitats de la Loutre et d'autres espèces aquatiques et semi-aquatiques : restauration de frayères et d'embâcles, entretien des berges et des ripisylves, préservation et restauration des milieux aquatiques de manière générale (cours d'eau, zones humides, marais, littoraux et estuaires), création de mares, limitation de la pollution des eaux et de certaines pratiques agricoles (réduction de la pollution des eaux et modifications de certaines pratiques, précautions par rapport au pâturage et aux points d'abreuvement), création de catiches artificielles, etc. Ces mesures sont mises en place dans le cadre de contrats Natura 2000 (forestiers ou non agricoles non forestiers), de MAEC (Mesures agro-environnementales et climatiques) ou de chartes Natura 2000, de programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau ou encore de programmes de restauration qui ciblent d'autres espèces comme le Vison d'Europe.



Restauration des continuités écologiques

Au sein de plus de **60 %** des sites, des actions de restauration des continuités écologiques sont mentionnées : aménagement d'ouvrages d'art (mise en place de banquettes à Loutre ou d'encorbellements), aménagement ou suppression d'ouvrages hydrauliques, etc. La Loutre est régulièrement prise en compte lors des travaux sur les ouvrages d'art d'après les animateurs.



Animations et sensibilisation du grand public

Dans **37,6 %** des sites, des animations sont régulièrement ou ponctuellement organisées (parfois spécifiques à la Loutre, parfois en lien avec les mammifères semi-aquatiques ou les zones humides), telles que la création de sentiers pédagogiques, l'organisation de sorties sur le terrain à la recherche des indices de présence de l'espèce ou de conférences, la diffusion de films sur la Loutre, etc.



Sensibilisation au piégeage et aux risques de mortalité

Dans plus de **21 %** des sites, des actions de sensibilisation sont prévues ou déjà en place. Elles concernent principalement les risques de collision routière, l'importance d'aménager les ouvrages d'art, mais aussi le piégeage accidentel (sensibilisation des chasseurs-piégeurs au risque de confusion avec des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts et/ou des espèces exotiques envahissantes) ou l'utilisation d'intrants chimiques par les agriculteurs.



Limitation des dérangements (fréquentation du public / chiens)

16,2 % des sites prévoient ou réalisent des actions (parfois de manière commune à plusieurs espèces) visant à limiter le dérangement de la Loutre, telles que des accès restreints au public, la limitation de la fréquentation des berges par les chiens, la limitation ou l'accompagnement des pratiques récréatives en bord ou sur le cours d'eau, la mise en place de signalétiques, etc. Ce type d'action peut être prévu dans le DOCOB, parfois dans un PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires) ou un PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée), dans un contrat Natura 2000, une charte de territoire ou au travers de mesures prises dans le cadre d'autorisations au titre de la Loi sur l'eau.



Labellisation de « Havres de Paix »

Environ **10 %** des sites qui ont répondu au questionnaire font la promotion (ou prévoient de la faire) du label « Havres de Paix » pour la Loutre d'Europe. Sur cinq d'entre eux, des « Havres de Paix » ont déjà été signés.



Formations à destination des professionnels de l'environnement

Au sein de seulement **6 %** des sites, des formations sont organisées ou suivies par les animateurs Natura 2000. Ce type d'actions est rarement inclus dans les DOCOB des sites.



Etudes diverses

Au sein d'environ **5 %** des sites pour lesquels une réponse au questionnaire a été apportée, des études génétiques, toxicologiques ou sur le régime alimentaire de la Loutre ont été réalisées ou font l'objet de prélèvements en cours.



Actions en lien avec la problématique « Loutre et pisciculture »

La majorité des sites n'est pas concernée par cette problématique. Seuls **3,4 %** d'entre eux prévoient ou ont réalisé des actions de sensibilisation auprès des pisciculteurs ou ont sollicité des expertises par l'animateur national « Loutre et pisciculture » du PNA. Une étude de mise en évidence de la fréquentation de la Loutre en fonction de la population piscicole a également été réalisée au sein de l'un des sites.

6) Financements

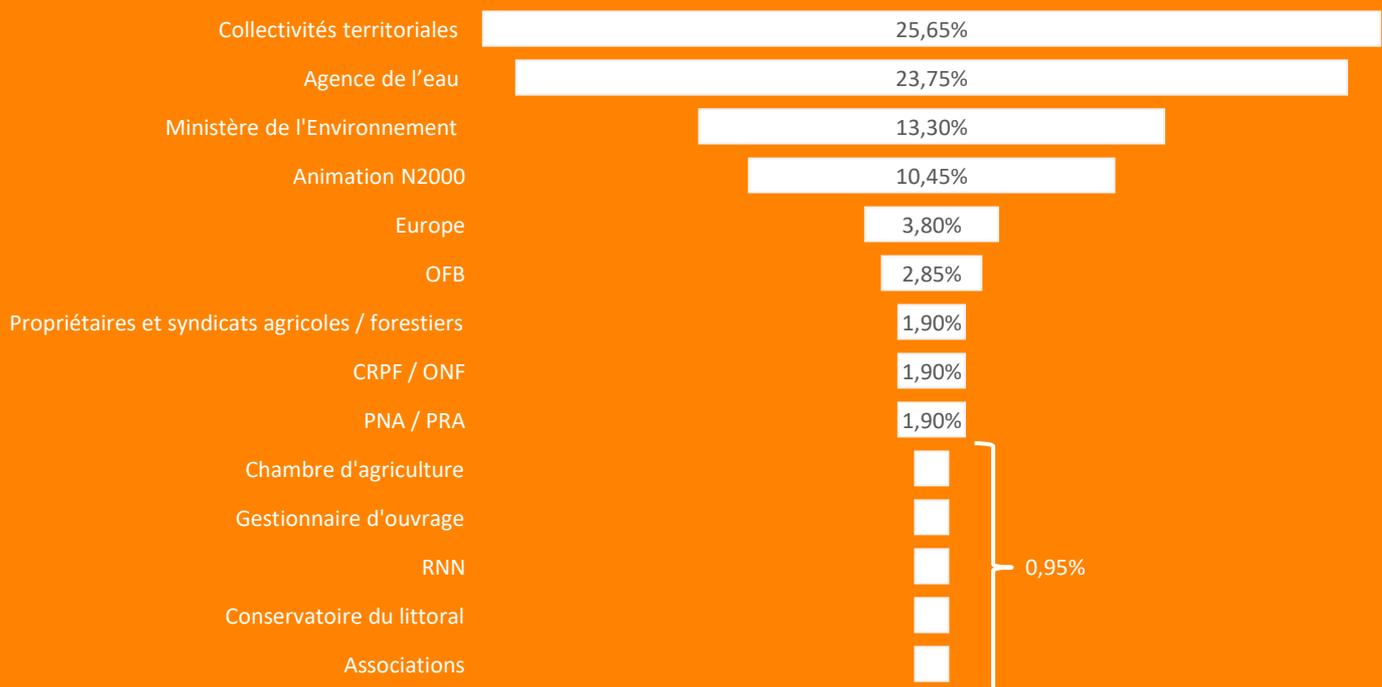


Figure XII : Pourcentage des différentes sources de financements obtenues pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la Loutre au sein des sites Natura 2000 interrogés (N = 95)

Dans près de 75 % des cas, les financements permettant la mise en œuvre d'actions en faveur de la Loutre au sein des sites interrogés proviennent des collectivités territoriales, des Agences de l'eau, du Ministère en charge de l'Environnement, ou sont directement compris dans les subventions d'animation des sites (Figure XII).

7) Difficultés soulevées par les animateurs

⇒ Le **manque important de temps et de moyens financiers** est relevé comme étant le principal frein à la mise en œuvre d'actions en faveur de la Loutre (mentionné 35 fois).

⇒ À 23 reprises il a été mentionné que la Loutre n'était **pas considérée comme une espèce prioritaire** au sein du site d'après les animateurs interrogés. Les actions menées sont alors considérées comme suffisantes, ce qui limite fortement les leviers d'actions et les possibilités de financement.

⇒ Les animateurs soulèvent également une certaine **difficulté dans la signature de contrats** Natura 2000 pour obtenir des financements (mentionné 12 fois). Très souvent, cela semble résulter des craintes qui persistent dans le monde agricole, liées aux "contraintes" de Natura 2000. De plus, certains animateurs estiment que l'outil « contrat Natura 2000 » est mal adapté aux montants inférieurs à 20 000 € (la contrainte administrative étant bien trop lourde en termes de montage de dossier), voire inadapté en raison de la complexité des propriétés foncières liées aux milieux aquatiques.

⇒ **L'aménagement d'ouvrages d'art en faveur de la Loutre ainsi que leur entretien sont coûteux**, ce qui représente un frein supplémentaire. Bien que souvent prévu dans les DOCOB, ce type d'action ne peut pas toujours être réalisé. Les gestionnaires de ces ouvrages ne sont pas toujours suffisamment sensibilisés à l'intérêt de tels aménagements.

⇒ Les animateurs soulèvent également un **manque de connaissance de la Loutre et de la dynamique des populations locales**, une certaine **méfiance des élus et des chasseurs** et parfois leur opposition à la préservation de la Loutre, des **difficultés de prospections liées aux contraintes du site**, ou encore des **changements fréquents d'animateurs** ne permettant pas d'effectuer un suivi régulier de l'espèce.

⇒ Parmi les sites ayant fait l'objet d'une réponse au questionnaire, une **mise à jour du Document d'Objectifs est prévue pour 69 d'entre eux** ces prochaines années (soit **37,5 %**). Dans le cas d'au moins **25 sites (13,6 %)**, **des modifications concernant la Loutre sont prévues**. Cependant, dans certaines régions, les sites déjà pourvus d'un DOCOB ne sont pas prioritaires ce qui pourra freiner leur mise à jour. La Loutre sera parfois intégrée *a minima* dans le FSD du site, avant la révision du DOCOB.

*Les animateurs des sites Natura 2000 souhaiteraient pouvoir bénéficier d'un meilleur accompagnement et d'un **appui de la part des associations locales opératrices du PNA Loutre** pour la mise en œuvre d'actions. Ils émettent le besoin de disposer d'un outil de communication à l'attention des porteurs de projets et indiquent l'importance de la mobilisation de financements suffisants pour pouvoir engager des mesures pérennes.*

Conclusions de l'enquête

Les résultats de cette enquête montrent une réelle nécessité de **mettre à jour la présence de la Loutre dans les FSD des sites Natura 2000** (son apparition ou son retour étant récents dans bon nombre d'entre eux) et de **s'assurer de la bonne prise en compte de l'espèce** dans les sites où sa présence demeure fragile.

Le PNA encourage la prise en compte de la Loutre dans les documents de gestion de sites Natura 2000 n'ayant pas répondu au questionnaire et situés en zone de présence actuelle de l'espèce. Il est aussi particulièrement important d'accompagner la recolonisation naturelle de la Loutre, et ainsi de la prendre en compte dès son arrivée dans un nouveau secteur afin de favoriser son installation sur le long terme.

Le PNA 2019-2028 vise à accompagner le retour de la Loutre d'Europe dans les régions d'où elle a disparu et à maintenir l'espèce dans ses zones de présence, principalement par la réduction de la mortalité d'origine anthropique (en particulier les collisions routières) et par l'amélioration du potentiel d'accueil des milieux, spécifiquement dans les régions en cours de recolonisation. Il s'agit également d'améliorer les conditions de cohabitation entre la Loutre et l'aquaculture, et d'assurer une meilleure connaissance, par différents publics, de l'espèce et des problématiques liées à sa conservation.

Nous encourageons ainsi vivement le réseau Natura 2000 à prendre en compte la Loutre d'Europe dans les FSD et les DOCOB des sites, et à mettre en place des actions telles que :

- [la réalisation de suivis et de prospections](#) de l'espèce au sein des sites et de leurs alentours afin de suivre l'évolution de sa répartition,
- l'accompagnement des maîtres d'ouvrages et des gestionnaires d'infrastructures dans [l'aménagement des ouvrages d'art](#) présentant un risque pour la Loutre, afin de restaurer les continuités écologiques et de réduire la mortalité de l'espèce par collisions routières,
- l'organisation de formations, la sensibilisation des acteurs agissant sur les cours d'eau et les zones humides ainsi que le grand public [aux causes de mortalité et au risque de dérangement de l'espèce](#), la création d'outils de sensibilisation,
- [la préservation et la restauration des habitats de la Loutre](#) afin d'améliorer la disponibilité en ressources alimentaires, en zones refuges et en gîtes pour l'espèce,
- [la sensibilisation des pisciculteurs](#) à la présence de la Loutre pour une meilleure cohabitation,
- le développement de l'opération « [Havres de Paix](#) » pour la Loutre d'Europe, etc.

Les animateurs Natura 2000 sont invités à contacter [l'animatrice nationale du PNA Loutre](#) ou les animateurs en région, dont les contacts sont disponibles sur le site internet de la SFEPM (rubrique « [Correspondants régionaux](#) »), s'ils souhaitent être accompagnés dans la rédaction des fiches actions, dans la démarche de mise à jour des documents ou dans la mise en œuvre de certaines actions.

Remerciements et perspectives

La SFEPM et la DREAL Nouvelle Aquitaine, respectivement animatrice et coordinatrice du PNA Loutre, remercient l'ensemble du réseau Natura 2000 pour les réponses apportées au questionnaire. Les résultats permettent de mieux appréhender les difficultés rencontrées par les animateurs-trices du réseau et incitent à l'amélioration de la prise en compte de la Loutre dans la gestion des sites.

Le taux de réponse au questionnaire est toutefois considéré comme relativement faible, probablement en lien avec la mise à jour encore incomplète des contacts des structures animatrices Natura 2000 suite au transfert de la gestion des sites de l'Etat aux Régions. Ainsi, un nouveau bilan sera réalisé en fin de PNA (2028) et permettra de voir l'évolution de la prise en compte de la Loutre dans la gestion des sites.

